



✉ Bureau National - 55 rue de Lyon, 75012 PARIS - ☎ 01 44 67 83 30 - ✉ secretariat@scsi-pn.fr

Réf. : 09-2024/CRo/

Paris, le 1er octobre 2024

Monsieur le Ministre,

Les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 viennent de s'achever. Ils ont été l'occasion pour nos sportifs de briller, et pour la France de rayonner sur la scène internationale. La mobilisation hors normes et le dévouement exceptionnel des policiers sur cette période ont largement contribué à cette réussite.

Le calendrier politique concomitant au début de ces olympiades a vu la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République, plongeant notre pays dans une période d'incertitude et de doutes. Il a marqué un coup d'arrêt dans le processus de décisions administratives et financières. Ces blocages impactent particulièrement les officiers de police.

La nomination récente d'un Gouvernement a permis votre arrivée à la tête de ce ministère, ce dont nous nous félicitons. Des engagements ont été pris en 2022. Dans ce contexte, nous vous sollicitons afin que vous mettiez tout en œuvre pour ces engagements soient respectés.

Bien entendu, le paiement de toutes les primes promis aux agents qui se sont investis lors des Jeux Olympiques ne saurait être remis en question.

En ce qui concerne le corps de commandement, il est impératif que les textes concernant la traduction des premières mesures dans le cadre de la LOPMI, actuellement bloqués au Guichet Unique, rentrent en application :

- Alignement de la prime de fidélisation des cadres sur celle du CEA en Ile-de-France ;
- Augmentation indiciaire des élèves officiers et officiers stagiaires de l'ENSP ;
- Augmentation de l'IRP des officiers stagiaires ;
- Enveloppes IRP « chef de service » et « postes difficiles » pour 2023 et 2024.

Le corps de commandement vit un choc démographique sans précédent. La LOPMI prévoit des mesures urgentes pour y répondre, afin de ralentir les départs et respecter la pyramide des grades permettant de garantir l'équilibre des structures hiérarchiques et l'efficacité opérationnelle des services.

Aussi dans le cadre de la LOPMI, une feuille de route de route 2023-2027 (jointe au présent) du corps de commandement a été validée par votre prédécesseur en présence du DRHFS le 26/01/2024. Elle prévoit notamment dès 2025 :

- L'augmentation des volumes d'échelons spéciaux de commandants divisionnaires et commandants divisionnaires fonctionnels à 35 % ;
- L'abaissement statutaire du seuil de promouvabilité ;
- La reprise d'ancienneté des internes lauréats des premier et deuxième concours interne.

Je me tiens à votre disposition pour échanger avec vous. La parole politique peine parfois à être traduite administrativement ; nous comptons sur vous pour que les engagements pris à l'égard du corps de commandement soient respectés.

Je vous vous prie de croire, monsieur le Ministre, en l'expression de ma profonde considération à votre égard.

Christophe ROUGET
Secrétaire général



Copie à :

- Mme Virginie BRUNNER, Directrice Générale adjointe de la Police nationale
- M. Stanislas CAZELLES, Directeur des Ressources Humaines, des Finances et des Soutiens de la Police nationale

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Monsieur Bruno RETAILLEAU
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 – PARIS CEDEX 08